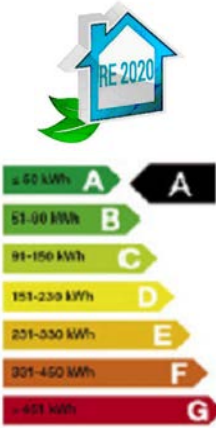
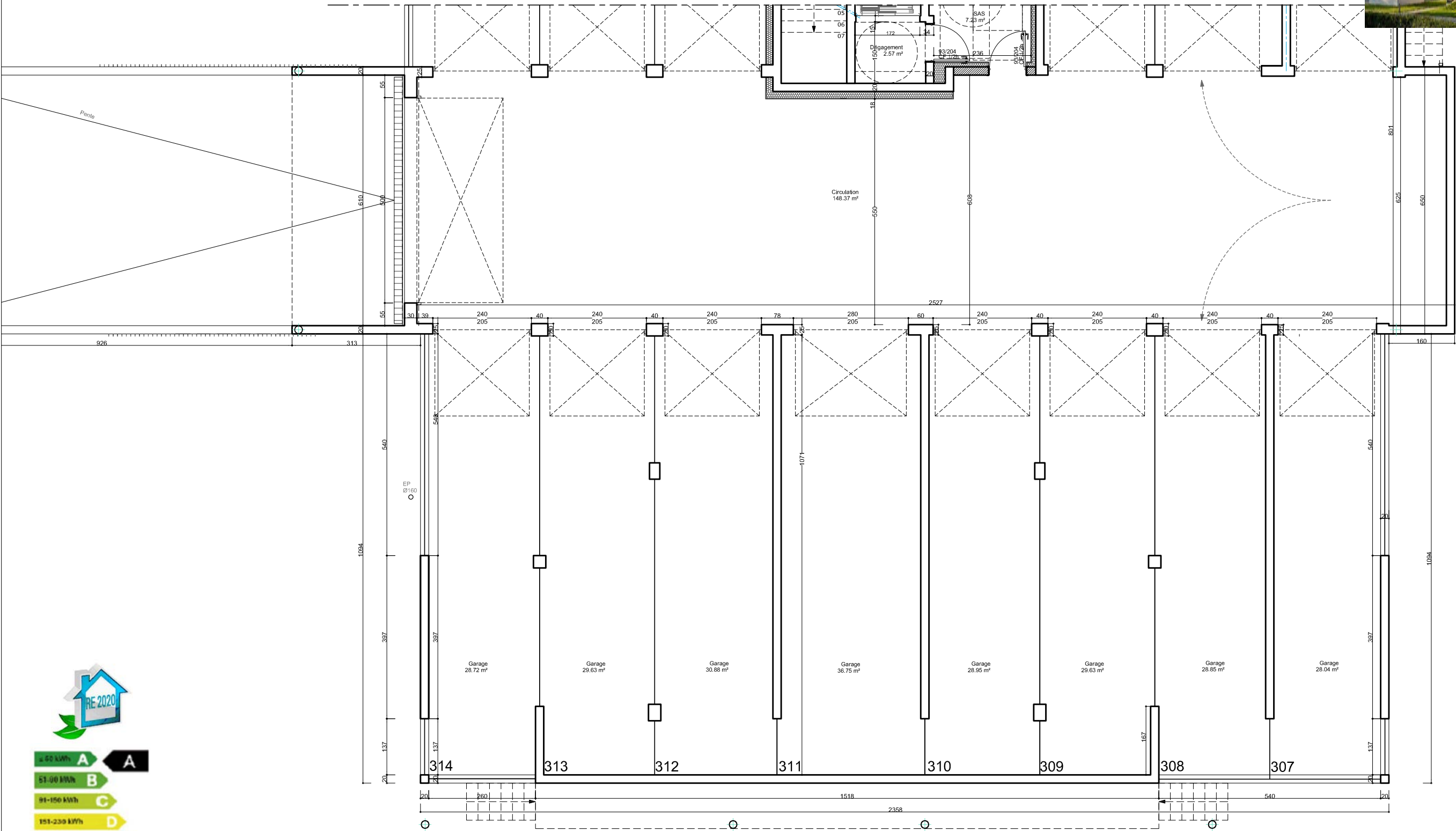




*Ce document est établi sur la base des plans du permis de construire.
Il est susceptible de modifications lors de la mise au point définitive des plans d'exécution du projet, dans ses dimensions et surfaces dans la tolérance prévue par la législation



Garages
Lots 307 / 308 / 309 / 310 / 311 / 312 / 313 / 314



Plan Rez de Chaussée - Garages



Les cotes et superficies sont données sous réserve des impératifs techniques de construction et des tolérances d'exécution. Les retombées des poutres, soffites et canalisations ne sont pas systématiquement figurées.
L'épaisseur des isolants sera déterminée par l'étude technique d'exécution et, de ce fait, les indications portées sur les plans sont approximatives.

Le 5 février 2026

